

MAIRIE D'ESCOUTOUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU 11 JUILLET 2022 A 19H00

Président : Daniel BERTHUCAT

Etaient présents : DAUPHIN Serge, COSTE Guy, MELE Jean-Pierre BLANC Patrice, FEDIDE Véronique, AYNARD Françoise, JAURY Marie-Laure, LOMBARDY Eric, SABLONNIERE Patrick, KERNANI Kamel, FONQUERNIE Claire, SABLONNIERE Christelle, VERACHTEN Amandine.

Etait excusée : DOUROUX Béatrice

Etait absent :

Avait donné pouvoir : COSTE Guy à DOUROUX Béatrice

Secrétaire de séance : VERACHTEN Amandine

Ordre du jour :

- Modification du temps de travail d'agent,
- Renouvellement de la mission Assistance retraite du Centre de Gestion,
- Admission en non-valeur – budget eau,
- Admission en non-valeur – budget général,
- Remboursement suite détérioration matériel école,
- Attributions sur le P.N.A. 2022,
- Budget Escoutoux Vacances – Décision modificative n° 1,
- Création d'un forfait pluviales,
- Passage anticipé à la M 57 au 01.01.2023,
- RPQS Eau 2021,
- RPQS Assainissement 2021,
- Déclassement de domaine public - Echange de terrain à Lamouroux,
- Demande de subvention au Conseil Départemental – Acquisitions foncières des périmètres de protection immédiat des captages de la commune,
- Demande de subvention au Conseil Départemental – Etude patrimoniale et schéma directeur AEP,
- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau – Acquisition foncière et travaux subséquents à la DUP sur les périmètres de protection des captages de la commune,
- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau – Etude patrimoniale et schéma directeur AEP,
- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération 11.07.2022 – 01 : Modification du temps de travail d'agents.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Décide d'augmenter le temps de travail de :

Aide cuisinière : 82h00 annuel pour le ménage de la mairie.

Délibération 11.07.2022 – 02 : Renouvellement de la mission Assistance retraite du Centre de Gestion

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Décide renouveler l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme à compter du 01.01.2023.
Durée : 3 ans, Montant : 225 € par an.

Délibération 11.07.2022 – 03 : Admission en non-valeur – budget eau

Rapporteur Françoise Aynard

A l'unanimité

Décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demande en non-valeur présentée par Monsieur le Trésorier de Thiers :

<u>Au titre de l'exercice 2018 :</u>	
SCEA LA VALLERIE	25.00 €
<u>Au titre de l'exercice 2017 :</u>	
SCI JOZE – Frank DOURIS	25.00 €
TOTAL	50.00 €

Délibération 11.07.2022 – 04 : Admission en non-valeur – budget général

Rapporteur Françoise Aynard

A l'unanimité

Décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demande en non-valeur présentée par Monsieur le Trésorier de Thiers :

<u>Au titre de l'exercice 2015 :</u>	
CHARRET Lydie	14.78 €
<u>Au titre de l'exercice 2017 :</u>	
SOURGNES Arnaud	22.95 €
<u>Au titre de l'exercice 2018 :</u>	
WAETERS Vinciane	45.90 €
TOTAL	83.63 €

Délibération 11.07.2022 – 05 : Remboursement suite détérioration matériel école

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Décide que suite à la détérioration d'un lavabo par des élèves de l'école, la réparation soit mise à la charge des familles. La facture du matériel augmentée du temps de travail de l'agent sera divisée par le nombre de famille et facturée à chacune.

Délibération 11.07.2022 – 06 : Attributions sur le P.N.A. 2022

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Attribue les subventions suivantes :

- Association Lous Frérots d'Escoto : 175 €,
- A.S.E. (Association Sportive d'Escoutoux) : 100 €
- Chasse : 100 €

- 21 prélèvements, 0 non-conformité
- Réseau, rendement :
Production = 52 669 m³
Importations = 15 506 m³
Vente = 62 876 m³
- Abonnés : abonnés
-

Délibération 11.07.2022 – 11 : Rapport sur la Qualité et le Prix du Service de l'Assainissement – Année 2021

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Approbation du RPQS Assainissement 2021

Indicateurs principaux :

- Tarifs :
Consommation, le m³ = 0.85 €
Redevance Modernisation des réseaux Agence de l'eau = 0.16 € le m³
- Quantité traitée : m³
- Abonnés : 405
-

Délibération 11.07.2022 – 12 : Déclassement de domaine public - Echange de terrain à Lamouroux

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Projection des plans.

Décide d'accepter un échange sans soulte entre Madame CHAMPROUX et la commune de surfaces approximatives de 79 m² contre 109 m² et pour cela de procéder au déclassement de la partie de domaine public (79 m²). Le document d'arpentage et les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Délibération 11.07.2022 – 13 : Demande de subvention au Conseil Départemental – Acquisitions foncières des périmètres de protection immédiat des captages de la commune.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Décide de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au taux de 30 % pour l'acquisition des parcelles classées en PPI dont la commune n'est pas encore propriétaire et d'instituer les servitudes relatives notamment aux voies d'accès. Des délibérations relatives à ces acquisitions ont été prises en 2021 et l'arpentage des terrains est réalisé.

Le montant prévisionnel des dépenses est de 12 500.00 € soit une aide potentielle de 3 750.00 €.

Délibération 11.07.2022 – 07 : Budget Escoutoux Vacances – Décision modificative n° 1

Rapporteur Françoise Aynard

A l'unanimité

Décide d'augmenter les crédits en investissement suite à la demande de classement du centre de vacances en catégorie R qui nécessite des travaux de mise en conformité mis en évidence par le rapport de DEKRA, non prévus au budget primitif 2022.

Fonctionnement :

Dépenses : 615228	Entretien	- 3 500.00 €
Dépenses : 023	Virement	+ 3 500.00 €

Investissement :

Recettes : 021	Virement	+ 3 500.00 €
Dépenses : 2313-101	Constructions	+ 3 500.00 €

Délibération 11.07.2022 – 08 : Création d'un forfait pluviales

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Décide la création d'un forfait pour les travaux de branchement au réseau des eaux pluviales. Il est calculé sur la base de la fourniture des pièces suivantes : raccord de piquage, tabouret, cheminée, bouchon, regard de branchement et tube PVC assainissement dans la limite de 5 mètres linéaire soit un coût de 280 €.

A ce forfait s'ajoutera, en fonction des travaux exécutés, les éléments suivants :

- les heures de main d'œuvre,
- les heures de tractopelle,
- l'apport de grave,
- l'apport de colpatch,
- et toutes autres pièces supplémentaires, notamment le tube PVC assainissement au-delà de 5 mètres.

Délibération 11.07.2022 – 09 : Passage anticipé à la M 57 au 01.01.2023

Rapporteur Françoise Aynard

A l'unanimité

Décide de « basculer » en M 57 version abrégée à partir de l'exercice 2023.

Délibération 11.07.2022 – 10 : Rapport sur la Qualité et le Prix du Service de l'Eau – Année 2021

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Approbation du RPQS Eau 2021

Principales données :

- Tarifs :
Location compteur = 26 €
Consommation, le m3 = 1.65 €
Redevance pollution Agence de l'eau = 0.23 € le m3
- Qualité de l'eau :

Délibération 11.07.2022 – 14 : Demande de subvention au Conseil Départemental – Etude patrimoniale et schéma directeur AEP

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

DECIDE de confier à la Scop Somival une mission d'études portant sur une étude du patrimoine et du schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable.

SOMIVAL Ingénierie 31 280.00 € HT

C2EA Mesures 8 170.00 € HT

Soit un total de 39 990.00 € HT

Options à affermir 17 120.00 € HT

SOLLICITE une aide auprès du Conseil Départemental au taux de 30 % soit une aide potentielle de 11 997.00 €.

Délibération 11.07.2022 – 15 : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau – Acquisition foncière et travaux subséquents à la DUP sur les périmètres de protection des captages de la commune.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Suite à l'arrêté 20-00465 du 31.03.2020, le Préfet a autorisé la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine et a déclaré d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines, l'instauration des périmètres de protection des points d'eau et les travaux correspondants. Quatre zones de captages ont été autorisés : La Grimardie, Ferrier-Fayet, Chapet et Fridière sur lesquelles sont définies des périmètres de protection immédiat (PPI) et des périmètres de protection rapprochés (PPR).

Il appartient à la commune d'une part acquérir les parcelles classées en PPI dont elle n'est pas encore propriétaire et d'instituer les servitudes relatives notamment aux voies d'accès et d'autre part de réaliser les travaux subséquents à la Déclaration d'Utilité Publique. Le montant prévisionnel de cette opération est de 246 000 € H.T.

- SOLLICITE une aide auprès du Conseil Régional au taux de 50 % soit une aide de 123 000.00 €.

Délibération 11.07.2022 – 16 : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau – Etude patrimoniale et schéma directeur AEP

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

CONFIE à la Scop Somival une mission d'études portant sur une étude du patrimoine et du schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable.

Le montant de cette étude est le suivant :

- SOMIVAL Ingénierie 31 280.00 € HT

- C2EA Mesures 8 170.00 € HT

Soit un total de 39 990.00 € HT

- Options à affermir 17 120.00 € HT

- SOLLICITE une aide auprès de l'Agence de l'Eau au taux de 50 % soit une aide de 19 995.00 €.

Délibération 11.07.2022 – 17 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

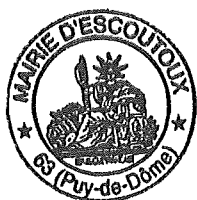
A l'unanimité

ACCEPTE la création d'un emploi temporaire d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaire soit 10/35 pour renfort à la cantine à compter du 01.09.2022.

A Escoutoux, le 03.10, 2022

Le Maire,

D. BERTHUCAT



Le secrétaire de séance,

Amandine VERACHTEN

